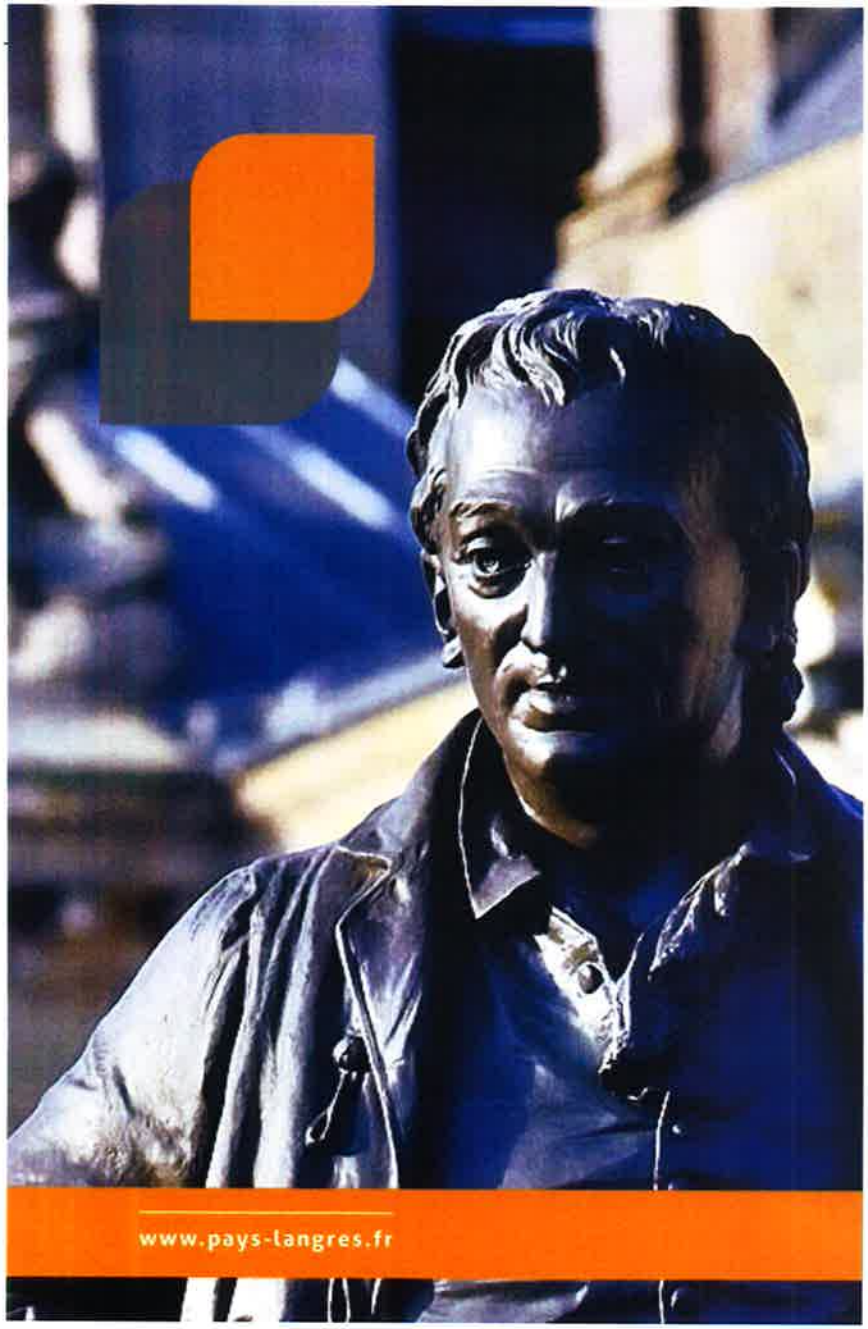

Projet de SCoT approuvé par délibération du Comité Syndical du 28 septembre 2021,

Le Président,

Éric DARBOT

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Langres

SEPTEMBRE 2021

Bilan de la concertation

Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Langres

PAYS DE LANGRES

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

Sommaire

1. Résumé des modalités de concertation 4

1. Réunions publiques / débats publics : 5

2. Tables rondes : 7

3. Forum ou séminaire SCoT : 9

4. Mise à disposition d'un dossier et d'un registre : 10

5. Lettre du SCoT : 10

6. Articles de presse : 12

7. Pages dédiées dans les bulletins intercommunaux 15

8. Exposition itinérante au siège des Communautés de Communes 16

9. Informations sur le site internet du PETR 17

2. Concertation du public et des élus phase par phase 18

étape 1 : lancement de la démarche scot 18

étape 2 : Diagnostic 19

étape 3 : PADD 21

étape 4 : DOO 23

3. Principaux apports de la concertation du public 25

La concertation du public : rappel des modalités 25

Remarques issues des réunions publiques 25

Remarques issues du registre de concertation 29

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

1. Résumé des modalités de concertation

Dans le cadre de la délibération de prescription de l'élaboration du SCOT, le PETR a défini les modalités suivantes pour la concertation, conformément à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme :

1. **Réunions publiques / débats publics** : dans chaque Communauté de communes aux étapes clés du projet et avec la population. Les participants seront destinataires d'un guide pratique.
2. **Table ronde** : avec des personnes ciblées (représentants d'associations, chambres consulaires, etc…) par thématique lors du PADD.
3. **Forum ou séminaire SCoT** : avec les personnes publiques associées et consultées ainsi que toutes personnes invitées par les Communautés de communes.
4. **Mise à disposition d'un dossier et d'un registre** au siège du PETR du pays de Langres aux horaires d'ouvertures du public. Les habitants pourront faire valoir toute contribution écrite, qui sera versée au registre, en l'adressant au Président du PETR du pays de Langres.
5. **Lettre du SCoT** : parution aux étapes clés du projet, document mis à disposition des communautés de communes et des communes pour une diffusion plus large, téléchargeable sur le site internet du PETR du pays de Langres.
6. **Articles de presse** pour annoncer les réunions publiques et débats publics, sous réserve de publication par les médias invités à communiquer.
7. **Page dédiée** dans les bulletins intercommunaux.
8. **Exposition itinérante au siège des communautés de communes** reprenant les éléments du diagnostic et les orientations du PADD.
9. **Information sur le site internet du PETR du pays de Langres** par le biais d'une page dédiée au projet de SCoT, annonce des actualités et temps forts du SCoT, mise en ligne des documents du SCoT validés par le Comité Syndical du PETR du pays de Langres.

Ces dispositions ont été respectées dans le cadre de l'élaboration du SCOT, comme précisé ci-dessous. Un détail de la démarche de la concertation est présenté ensuite phase par phase.

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

1. REUNIONS PUBLIQUES / DEBATS PUBLICS :

Sept réunions publiques ont été organisées pour présenter la démarche de Schéma de Cohérence Territoriale et le contenu du PADD et du DOO aux habitants (environ 80 participants) :

- 1 réunion publique en phase diagnostic (04/01/2018) ;
- 3 réunions publiques ont été organisées en phase PADD sous la forme de soirées-débats, en avril 2018 (05/05/2018, 10/05/2018, 16/05/2018) ;
- 3 réunions publiques ont été organisées en phase DOO en avril 2019 (03/04/2019, 10/04/2019, 17/04/2019).

La population a été conviée à ces réunions au travers d'une campagne de communication et d'affichage, et d'articles de presse.

Exemples d'affichages concernant les soirées débats (avril 2019)

Annonces de réunions publiques sur internet (PETR du Pays de Langres, Office de Tourisme intercommunal)

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

Langres

La Tuilerie va être refaite à neuf

Les têtes blondes dans les étoiles

L'AGENDA de la semaine

Jusqu'au 31 décembre

• "Morimond : les cisterciens et l'archéologie : trois feuillets pour faire avancer l'histoire" : exposition au musée Garfaultet. Renseignements au 03.25.86.08.86 ou par mail : musees@langres.fr

• "Made in Pays de Langres" : vente de produits du terroir dans la boutique de Noël, 11 place Diderot, du mardi au dimanche de 10 h à 19 h.

Jusqu'au 30 décembre

• "Jeanne-Mance, une femme d'exception" : exposition à la Maison des Lumières Denis-Diderot, 1 place Burrille, du mardi au dimanche, de 13 h 30 à 17 h 30. Renseignements au 03.25.86.86.86.

Mardi 2 janvier

• Atelier pédagogique : pour les enfants de 7 à 11 ans, qui aura pour thématique "L'astronomie à la Maison des Lumières", se tiendra de 14 h à 15 h 30 à la Maison des Lumières Denis-Diderot. Découverte et réalisation d'une maquette du système solaire à ramener chez soi. Inscriptions au 03.25.86.86.86 (3 euros par enfant).

Jeudi 4

• Réunion publique Scot : réunion de présentation du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Langres, à 18 h à la salle Jean-Favre. Renseignements au 03.25.84.10.04 ou par e-mail : pnduer@pays-langres.fr

Vendredi 5

• Marché : de 8 h à 12 h, au boulevard du Lattre-de-Tassigny.

• Atelier de Noël : initiation au modelisme pour les enfants, à partir de neuf ans, à la maison des syndicats, de 14 h à 17 h. Inscription auprès de Jean-Claude Liegey, au 06.84.19.29.80.

Samedi 6

• Baptême de plongée : Découverte et initiation à la plongée sous marine dès 8 ans, avec le club Les Dalles langroises, à Aigny-langres à partir de 14 h. Renseignements au 03.25.84.25.10 ou par e-mail : accueil.aquabaignes@grand-langres.fr

• Atelier de Noël : initiation au modélisme pour les enfants, à partir de 9 ans, à la Maison des syndicats, de 14 h à 17 h. Inscription auprès de Jean-Claude Liegey, au 06.84.19.29.80.

Dimanche 7

• Visite des musées : ouverture des musées de 13 h 30 à 17 h 30, avec visite guidée générale des collections à 14 h 30 à la Maison des Lumières et, à 16 h, au musée d'Art et d'Histoire. Gratuit.

• Réunion philatélique haut-marnaise : à la salle Adam, située vers l'église Nazareth, de 9 h 30 à 11 h 30.

Gratuité pour les jeunes de 7 à 18 ans. Les adultes voulant se joindre à la section, possédant des timbres, des cartes postales ou voulant adhérer au club sont les bienvenus. Renseignements au 03.25.87.40.93.

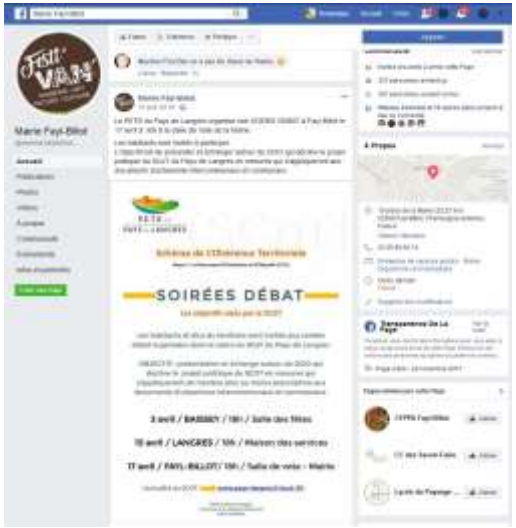
Fayl-Billot

SOIRÉES DÉBAT

Annonce de réunions publiques dans la presse et sur les réseaux sociaux (JHM, page Facebook de la commune de Fayl-Billot)

Photos réalisées lors de soirées débats – avril 2018

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

Un guide pratique a été réalisé et diffusé en juin 2019 pour présenter le projet de SCOT et son contenu.

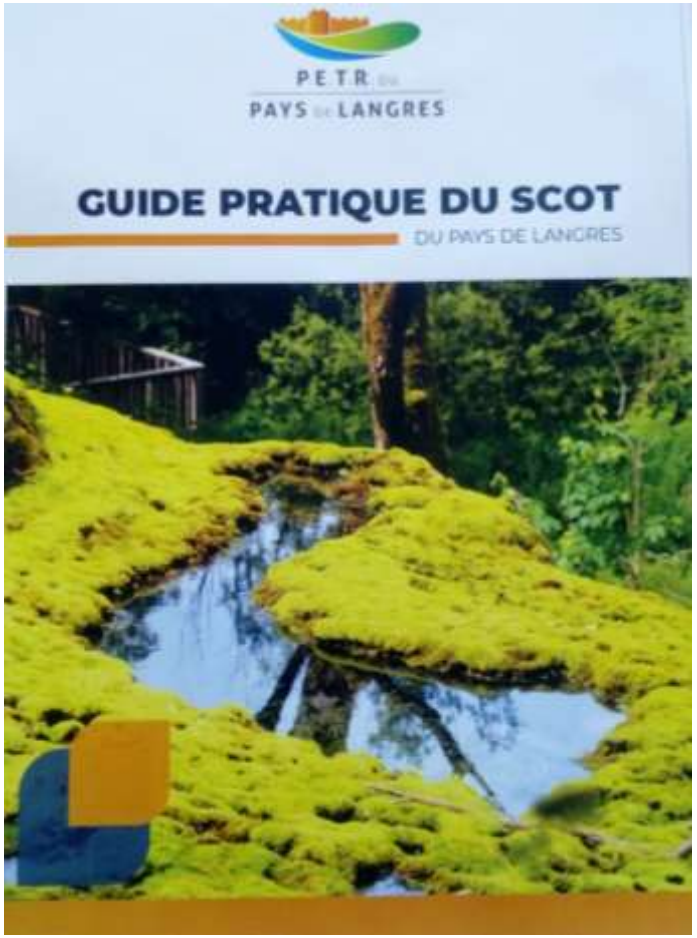

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

2. TABLES RONDES :

12 tables rondes ont été organisées au cours de l'élaboration du SCOT du Pays de Langres, sous forme d'ateliers thématiques ouverts aux personnes ressources du territoire (PPA, Chambres consulaires, associations, … pour environ 250 participants) :

- 3 ateliers thématiques (Habitat, Économie, Services et Mobilité) ont été réalisés au cours de la phase diagnostic (juin 2017) ;
- 4 ateliers thématiques (Développement économique, Habitat, Services et Mobilités, Paysage) ont été réalisés au cours de la phase PADD (février 2018) ;
- 5 ateliers thématiques (Aménagement économique, Économies rurales, Environnement et Paysages, Habitat, Revitalisation) ont été organisés en phase DOO (octobre/novembre 2018).

Photos réalisées lors de tables rondes – juin 2017 et février 2018

Extraits des supports de présentation utilisés lors des tables rondes

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

3. FORUM OU SEMINAIRE SCOT :

2 séminaires ont été organisés au cours de l'élaboration de la démarche, avec la participation des personnes publiques associées et consultées ainsi que de toutes les personnes invitées par les Communautés de Communes :

- 1 séminaire de formation/action organisé au début de l'élaboration du SCOT (mai 2017 – 40 participants) ;
- 1 séminaire organisé au lancement de la phase PADD, sous forme d'un jeu de cartes de scénarios prospectifs (janvier 2018 – 39 participants).

Photos réalisées lors des séminaires SCOT (mai 2017 et janvier 2018)

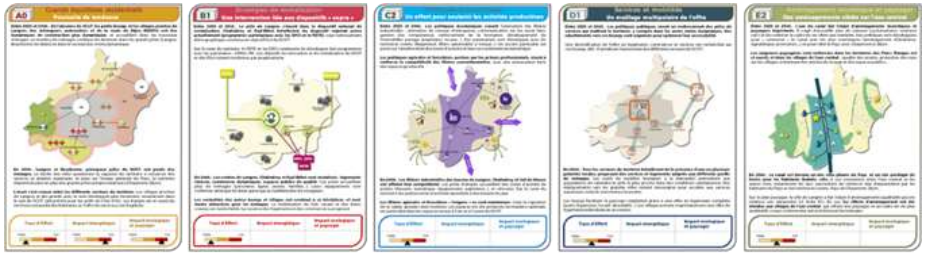

Extrait du jeu de cartes utilisé pour le séminaire prospectif PADD

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

4. MISE A DISPOSITION D'UN DOSSIER ET D'UN REGISTRE :

Un dossier de présentation et un registre ont été mis à disposition du public, au siège du PETR du Pays de Langres et aux heures d'ouverture au public, comme prévu dans les modalités de la concertation.

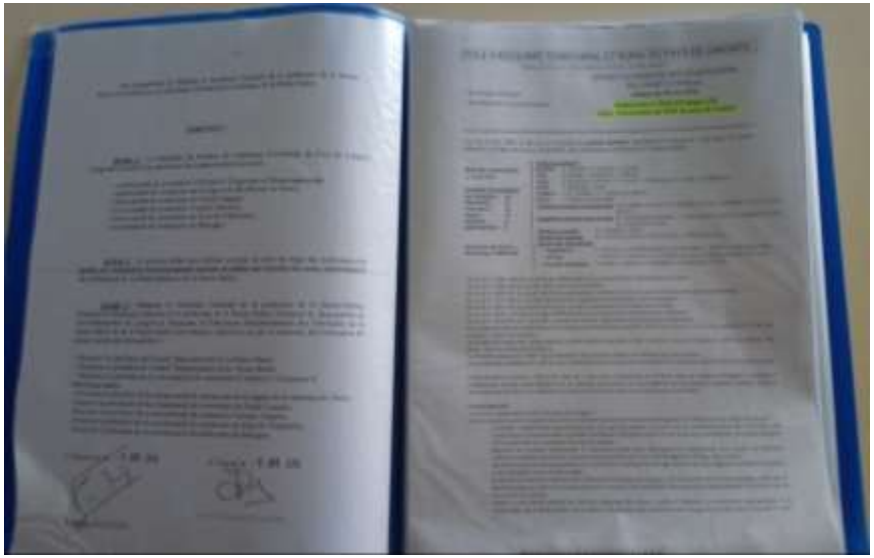

Extraits du dossier de présentation et du registre

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

5. LETTRE DU SCOT :

3 bulletins d'information dédiés à la démarche SCOT ont été publiés au cours de son élaboration :

- 1 lettre du SCOT a été publiée en phase diagnostic (janvier 2018 – 500 exemplaires diffusés) ;
- 1 lettre du SCOT a été publiée en phase PADD (novembre 2018 – 500 exemplaires diffusés) ;
- 1 lettre du SCOT a été publiée en phase DOO (mai 2019).

Leur parution a eu lieu à chaque étape clé du projet, et le document a été mis à disposition de chaque EPCI et des communes pour une diffusion plus large. Les trois lettres du SCOT sont téléchargeables sur le site internet du PETR du pays de Langres à l'adresse suivante : http://www.pays-langres.fr/la-lettre-du-scot-229

Les 3 lettres du SCOT publiées au cours de l'élaboration du SCOT

Livrets de présentation de la démarche et du contenu du document

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

6. ARTICLES DE PRESSE :

7 annonces ont été publiées dans la presse à propos des réunions publiques ou des débats publics relatifs au SCOT :

- JHM du 31/12/2017
- JHM du 04/01/2018
- JHM du 04/01/2018 (feuillet spécial Langres)
- JHM du 04/04/2018
- JHM du 08/04/2019
- JHM du 10/04/2019
- JHM du 17/04/2019.

En plus de la parution des annonces concernant la tenue de réunions ou de débats ouverts au public, a plusieurs articles relatifs au SCOT ont été publiés dans la presse (notamment : Journal de la Haute-Marne, Voix de la Haute-Marne).

Langres

DEVELOPPEMENT

Scot toujours

Schéma de cohérence territoriale, ou Scot, un acronyme qui va prendre une importance de plus en plus forte au sein du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres. Un travail commun est envisagé avec le Pays de Chaumont.

Au fil du conseil.....

A l'agenda

NOTEZ-LE
Stationnement interdit

L'info en +
Juillet sera fun !

Six Points relais CAF labellisés

LANGRES Samedi 4 juin BOURSE AUX VÉLOS PIÈCES ET ACCESSOIRES

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

URBANISME

Le *Scot* : un outil d'aménagement du territoire

Le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays de Langres (PETR) a organisé, jeudi soir, une réunion d'information sur le Scot, un outil qui vise à mieux aménager le territoire. La phase de diagnostic vient de s'achever.

Le public a posé de nombreuses questions (mise en valeur économie locale, redynamisation des centres bourgs, etc.) en rapport avec ce qui pouvait être intégré ou non dans le Scot.

Le PETR et les cabinets en charge d'élaborer le Scot feront une réunion d'information à destination de la population à chacune des étapes.

Scot. Quatre petites lettres seulement où se jouent tellement d'enjeux. Actuellement, le Schéma de cohérence territoriale (Scot) ne parle qu'à ceux qui ne perchent dessus, c'est-à-dire les élus. Il concerne pourtant toute la population des trois intercommunalités : la Grand Langres, les communautés de communes des Savoir-faire et d'Auberive, Vingeanne... Montsaugeonnais (CCAVM). C'est dans ce sens qu'une première réunion d'information en direction des habitants du Scot haut-marnais a été organisée, jeudi soir, par le Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de Langres. Dominique Thiébaud, président du PETR, ainsi que les experts du cabinet Urbicand, ont d'abord expliqué ce qu'était le Scot et en quoi il consistait avant de présenter la première phase du futur Grand, soit un diagnostic socio-économique décrivant une vision du territoire, ses problématiques et ses enjeux en termes d'aménagement et de développement.

Anticiper les 20 ans à venir...

« Le Scot est un document d'urbanisme stratégique dont l'objectif est de porter sur les projets d'aménagement du territoire à l'échelle d'un plan grand territoire sur 20 ans », a détaillé Xavier Beulin, du cabinet Urbicand. Il a été précisé qu'il ne se substituait en rien au Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) puisqu'il est moins précis. Cependant, le Scot peut être un appui à celui-ci puisqu'il définit plus sur sur les décisions à prendre au niveau du cadre environnemental.

Reste un problème, comment améliorer les habitants sur ce sujet complexe... Pour preuve, lors de cette première réunion d'information, la majorité des participants étaient des élus.

Marine Prodhon

Le diagnostic réalisé par l'Atelier des territoires et le cabinet Urbicand est en ligne sur le site du PETR du Pays de Langres.

De multiples *facettes*

Le diagnostic a mis en exergue un territoire aux multiples facettes comprenant 160 communes et 40 000 habitants. Une diversité de situations qui couchait à des enjeux différents. Le secteur central du territoire fonctionne beaucoup avec la ville de Langres alors que le nord et le sud du territoire se tournent aussi bien vers l'extérieur. Chaumont et Nogent allèrent la partie nord. La partie sud se tourne vers la Côte d'or dès le village de Prauthoy passé. Les secteurs d'Auberive et de Bourbonne-les-Bains apparaissent, eux, comme des territoires ruraux et enclavés et moins dynamiques. Pour ces deux secteurs, l'enjeu va être, notamment, de maintenir les services et la population.

Les points clés du *diagnostic*

Voici les quatre points saillants établis à l'issue de la phase de diagnostic du futur Schéma de cohérence territoriale (Scot).

• Notre territoire comporte une population de plus en plus âgée, mais aussi des ménages plus petits. En effet, 75 % des ménages sont composés d'une à deux personnes pour, a contrario, une offre de logement destinée à 75 % à de grands ménages. Le budget des ménages est, quant à lui, moins élevé que la moyenne régionale. Au vu de ce premier constat, se posent donc les questions de l'accès aux services de santé, l'aménagement numérique, mais également la diversification du parc de logements.

• En matière d'environnement, le Pays de Langres est relativement préservé et doté de milieux naturels remarquables. Le rôle du Scot va consister à encadrer le développement afin de limiter son impact sur le territoire. Il aura également une réflexion autour de la préservation du patrimoine bâti.

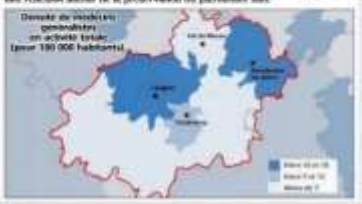

• Langres et Bourbonne-les-Bains constituent les plus grands pôles de services. D'autres pôles plus petits viennent compléter l'offre de service et "maillent" le territoire. Le vieillissement démographique de ces pôles représente l'un des enjeux du Scot, tout comme la problématique de mobilité sur le territoire. Il va permettre de s'interroger sur les outils de déplacements possibles et aux moyens pour faciliter l'accès aux services dans les petites communes.

Langres et Bourbonne proposent les plus importants pôles de services qui plus est diversifiés. (Source : PETR).

• Pour ce qui est du commerce et de l'économie, les bassins industriels et artisanaux doivent être anticipés. Le Scot doit permettre de répondre aux attentes des entreprises, tout en préservant les espaces agricoles et forestiers. *« Le bassin industriel est important à étudier en aussi tant comme le spécificité touristique du territoire, soulignait Xavier Beulin.* L'aménagement des sites touristiques va être au cœur des réflexions, le Scot ayant conscience de l'impact en termes d'économie et d'emploi de celui-ci sur le territoire.

Le PETR poursuit son travail sur le Scot

Réunis à Peigney pour leur comité syndical, les membres du PETR (pôle d'équilibre territorial et rural) du Pays de Langres se sont positionnés sur le Schéma de cohérence territoriale (Scot), qui doit permettre au territoire de mettre en valeur ses atouts.

Tirer parti du positionnement du territoire mais aussi valoriser tout à la fois le patrimoine, l'environnement tout en développant l'économie du pays de Langres, le rendant ainsi attractif pour les populations. Ce sont les grands axes qui ont été développés et débattu lundi soir à Peigney lors du comité syndical du PETR.

Le schéma de cohérence territorial doit mettre en avant et en valeur les atouts du Pays de Langres à travers des axes forts comme l'environnement, le patrimoine ou le développement économique.

Après une présentation assez détaillée des différents aspects du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), étape qui précède la phase de construction du Scot, les élus ont réfléchi aux axes de travail à mener pour faire valider le schéma de cohérence territorial. Autour de la table, les élus du territoire ont unanimement adhéré aux principes soumis lors de la présentation du schéma. Nicolas Fuertes a indiqué que la réussite de ce projet passait outre les efforts consentis pour développer le territoire *«pour une conjoncture plus positive que celle que l'on a connu ces dernières années»*. Le conseiller départemental a ajouté que le futur parc national allait avoir un impact réel sur une partie du Pays de Langres. Par ailleurs, il lui a semblé essentiel pour l'avenir d'envisager un développement des relations avec la métropole dijonnaise.

Sur l'aspect du développement économique, Patricia Andriot a regretté que les propositions faites dans le projet *«n'apparaissent encore trop à un catalogue à la Prévert et que l'on voit une fois de plus dans l'illusion d'apports extérieurs importants»*. Elle a insisté sur la nécessité de faire évoluer la stratégie du PADD. Si les choses avancent quant à la réalisation du Scot, la finalisation ne devrait intervenir que dans le courant de l'année prochaine après une phase de réunions publiques.

Lors de ce comité syndical, les élus ont également adopté le principe d'un appel à projet national dans le cadre du programme alimentaire territorial. Ils ont également rendu un avis favorable vis-à-vis de la charte du futur parc national. Par ailleurs, le PETR a validé le dépôt du projet de candidature du label Pays d'art et d'histoire. Celui-ci a déjà été présenté à la direction régionale des affaires culturelles et devra, suivant les recommandations du cette dernière, être allégé.

P. G.

4 **Langres & alentours**

Aménagements : vingt ans de réflexion

LANGRES Le Pays de Langres a engagé en 2017, l'élaboration d'un Schéma de cohérence territoriale (Scot). Il définira les principes d'aménagement pour les vingt ans à venir.

D

SITUER LE TERRITOIRE

2018 : DES IDÉES À LA RÉALITÉ

LES LOGEMENTS MAL ADAPTÉS AUJOURD'HUI

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

INTERCOMMUNALITÉ

La CCAVM se positionne sur une halte ferroviaire

À l'occasion du premier conseil communautaire de l'année, les délégués de la communauté de communes Auberive Vingeanne Montsaugeonnais (CCAVM) ont adopté à l'unanimité le principe d'une réouverture de la halte ferroviaire de Vaux-sous-Aubigny. L'occasion pour le territoire de renforcer son potentiel de mobilité des habitants.

Les conseillers communautaires ont approuvé la motion espérant la réouverture de la halte ferroviaire de Vaux-sous-Aubigny.

Adoptée lors d'un conseil municipal de la commune nouvelle du Montsaugeonnais le 23 juillet dernier, la motion demandant la réouverture d'une halte ferroviaire à Vaux-sous-Aubigny était inscrite à l'ordre du jour de la CCAVM, jeudi, à Prauthoy. Les délégués communautaires ont approuvé à l'unanimité ce principe d'une réouverture, insistant sur le fait que cela ne pouvait qu'améliorer l'offre de mobilité sur le territoire, notamment vis-à-vis des habitants qui travaillent sur Dijon.

Observateur attentif du dossier depuis de nombreuses années, Charles Guené, a expliqué que « *cette réouverture aurait de multiples impacts positifs pour le territoire à commencer par une attractivité renforcée par rapport à de nouveaux habitants* ». Le sénateur a également souligné que le coût d'un abonnement pour les usagers serait bien moindre que les frais liés au fait de devoir utiliser quotidiennement son véhicule pour aller à Dijon.

Se mobiliser pour la mobilité

Au-delà d'être un rouage supplémentaire en matière ferroviaire, cette halte demandée par l'intercommunalité s'inscrirait dans la volonté de la collectivité de renforcer la mobilité sur son territoire par ce biais mais aussi avec le Syndicat mixte des transports du Pays de Langres (SMTPL).

Présidente de cette structure, et par ailleurs déléguée à la CCAVM, le maire de Cohons, Sylvie Baudot, a rappelé combien le syndicat avait un rôle à jouer sur le territoire rural de la communauté de communes. Les élus, présents jeudi à Prauthoy, ont d'ailleurs longuement débattu du fait que la CCAVM prenait à sa charge la cotisation due par l'ancienne communauté de communes d'Auberive alors que les autres communes payaient elles-mêmes leur participation. Le débat entre partisans d'un *statu quo*, généralisation de la participation de l'intercommunalité ou reprise de la charge par l'ensemble des communes, a permis à chacun de défendre son point de vue. Si cette question n'était pas à l'ordre du jour, les discussions ont néanmoins permis d'établir le fait qu'une décision devrait être prise à l'avenir.

Si les avis divergeaient sur ce qu'il convenait de faire, tous ont néanmoins reconnu que le service du SMTPL était un atout pour le territoire en permettant aux habitants de bénéficier d'une certaine mobilité.

P. G.

Au fil des dossiers

Une nouvelle étape pour le Scot

En introduction de la séance communautaire, les délégués ont eu droit à une présentation et à une phase de questionnement vis-à-vis des travaux engagés pour la réalisation du schéma de cohérence territoriale (Scot). Cette intervention a permis de faire le point sur ce que contenait le document d'orientation et d'objectifs, phase dans laquelle est engagée la CCAVM et qui doit déboucher à l'été 2019 sur la validation par chaque conseil municipal. La finalisation est espérée pour la fin du mandat, en mars 2020.

Des commerces en plus à Longeau Sud

Lors de ce conseil communautaire, les délégués ont approuvé à l'unanimité la vente d'un terrain sur la ZAE Longeau Sud. Cette opération verra un porteur de projets réaliser huit cellules commerciales sur le terrain de 2346 m². Sur l'ensemble des cellules qui vont être commercialisées, Patrick Mielle, vice-président de l'intercommunalité, a annoncé que quatre d'entre elles étaient d'ores et déjà réservées notamment pour un salon de coiffure.

Un coup de pouce pour la Gare

Acteur essentiel en matière d'insertion du territoire, le groupement d'acteurs ruraux en éco-activités (Gare) a vu sa demande de subvention exceptionnelle de 8000 € être acceptée à une très large majorité par les délégués. Cette aide intercommunale intervient alors que la structure qui avait précédemment bénéficié de fonds Leader, n'est plus éligible à cette aide puisqu'elle a bénéficié par le passé d'un prêt à taux zéro. Une information qui n'avait pas été portée à la connaissance de la Gare et qui, comme l'ont souligné Jean-Michel Rabiet et le président Patrick Berthelon, pourrait signifier la fin de la structure si l'intercommunalité ne les aide pas.

DEVELOPPEMENT LOCAL page 7

Vous avez dit PETR et SCOT !

PETR du PAYS de LANGRES

Le Président Dominique Thiébaud entouré des 5 Vice-Présidents : Pierre Gariot (culture) François Girod (économie) Jean-Michel Rabiet (économie) Francis Grosjean (santé) William Leffrain (communication)

Voici deux sigles qui paraissent bien barbares à la plupart de nos concitoyens et pourtant chaque habitant de l'arrondissement de Langres se trouve concerné.

Le PETR est issu de la fusion progressive du Pays de Langres, du syndicat des quatre lacs et de celui de l'économie chapeautant les zones de référence de Chalindrey, de Langres sud et nord.

Il concerne donc les trois communautés de communes d'Auberive-Vingeanne et Montsaugeonnais, du Grand Langres et des Savoir-Faire (Chalindrey-Fayl-Billot et Bourbonne). Né en 2014, le PETR a vu un changement de président : suite à la fin du cumul des mandats, Charles Guené a cédé la place à Dominique Thiébaud, maire de Bourg et vice-président du Grand Langres.

Le fonctionnement du Pôle d'équilibre territorial

Il possède les compétences suivantes :

- Elaboration et mise en place du projet de territoire sur les années 2014-24
- Recherche et mise en œuvre des dispositifs de contractualisation
- Définition et mise en œuvre du schéma touristique
- Développement et gestion des 4 lacs, des sources de l'Aube et de la Marne, du balisage des chemins de randonnée, des ports du canal…
- Aménagement des 4 zones d'activité économique de Langres nord et sud, de Val de Meuse et de Chalindrey-Grand-Est
- Prospection des projets d'implantation
- Elaboration et suivi du SCOT.

La gouvernance réside dans un comité syndical de 24 membres (24 titulaires et 24 suppléants). Celui-ci s'est réuni huit fois en 2017. Les cinq vice-présidences ont en charge les commissions (territoire, culture, communication, économie, santé). La conférence des maires se réunit autant que besoin, la dernière le 2 juillet 2018 à Rolampont. Le conseil de développement territorial (CDT) présidé par Yves Doucet représente la société civile (associations, syndicats, chambres consulaires, personnes ressources). Enfin une équipe de dix techniciens dirigée par Sophie Sidibé gère les différents dossiers.

Le budget et les partenaires financiers

Le budget prévisionnel 2017 s'élevait à 2,9 millions d'euros, financé par les communautés de communes à hauteur de 7,5 euros par habitant en fonctionnement et 3,53 euros en investissement.

Par le programme LEADER, l'Europe a apporté sa contribution en 2017 sur des projets tels que le camp américain de Bourg, l'exposition de costumes Renaissance au château du Pailly, la mise en place d'un comité local de santé, la recherche du label Pays d'Art et d'Histoire. L'Etat intervient par le biais du contrat de ruralité (accès aux services et aux soins, cohésion sociale, renforcement des bourgs-centre, attractivité du territoire, mobilités, transition écologique). La région finance certains postes et le département aide par le biais du GIP au niveau touristique.

Les actions 2017 du PETR

Plutôt que de dresser un panorama exhaustif, nous n'en retiendrons que quelques-unes, les plus évocatrices.

Intéressons d'abord sur le besoin de communication à destination d'un public pas toujours averti et sur une zone étendue. Le PETR lève la taxe de séjour sur les gîtes, les chambres d'hôtes, les hôtels et les campings et assure ainsi la bonne marche de l'Office de tourisme de Langres. 295 dossiers d'aide à la rénovation énergétique ont concerné des propriétaires et pour un montant de travaux de 6 millions d'euros en 2017. Une forte mobilisation a concerné le recrutement de deux médecins à Val de Meuse et l'installation de la maison des services à Prauthoy.

Au niveau du balisage des chemins, des efforts ont porté sur la Liez, Charmes et les sources de l'Aube. Enfin, l'opération phare a sans doute été l'ouverture d'une aire de camping-cars à Langres.

Le schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Deux cabinets accompagnent le PETR : URBICAN et ADT afin de construire le SCOT en 2020 pour une durée de 20 ans. Il s'agit là de se projeter sur les atouts que possède notre contrée, de voir comment lever sur la courbe démographique négative, renforcer la population dans nos villes et villages en privilégiant le bâti existant plutôt que des lotissements et aménagements périphériques, il convient de voir où implanter les zones d'activité, d'assurer la protection et la mise en valeur des sites remarquables, de freiner le gaspillage d'énergie, d'utiliser des méthodes propices à l'environnement, de limiter l'empreinte du bâti sur les terres agricoles et sur la forêt.

Pour ce faire, une concertation doit s'établir avec les PLUI (Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux) et avec le Parc National qui touchera toute une partie sud-ouest du territoire, afin qu'il n'y ait pas de discordances.

Gilles Geinet.

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

7. PAGES DEDIEES DANS LES BULLETINS INTERCOMMUNAUX

5 journaux du PETR du Pays de Langres ont publié des informations relatives au SCOT et à son élaboration. Ils ont été relayés à tous les délégués communautaires des EPCI :

- Journal du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres – n°1 – janvier à mai 2016 ;
- Journal du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres – n°2 – juin à août 2016 ;
- Le Journal du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres – juin 2017 ;
- Le Journal du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres – janvier 2018 ;
- Le Journal du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Langres – avril 2018.
- Journal La Montagne – avril 2018 ;
- Bulletin intercommunal de la Communauté de Communes des Savoir-Faire – mai 2018 ;
- Bulletin intercommunal de la Communauté de Communes Auberive Vingeanne Montsaugeonnais – janvier 2019.

Le SCoT : c'est lancé !

Extraits des bulletins intercommunaux du PETR (juin 2017 & janvier 2018)

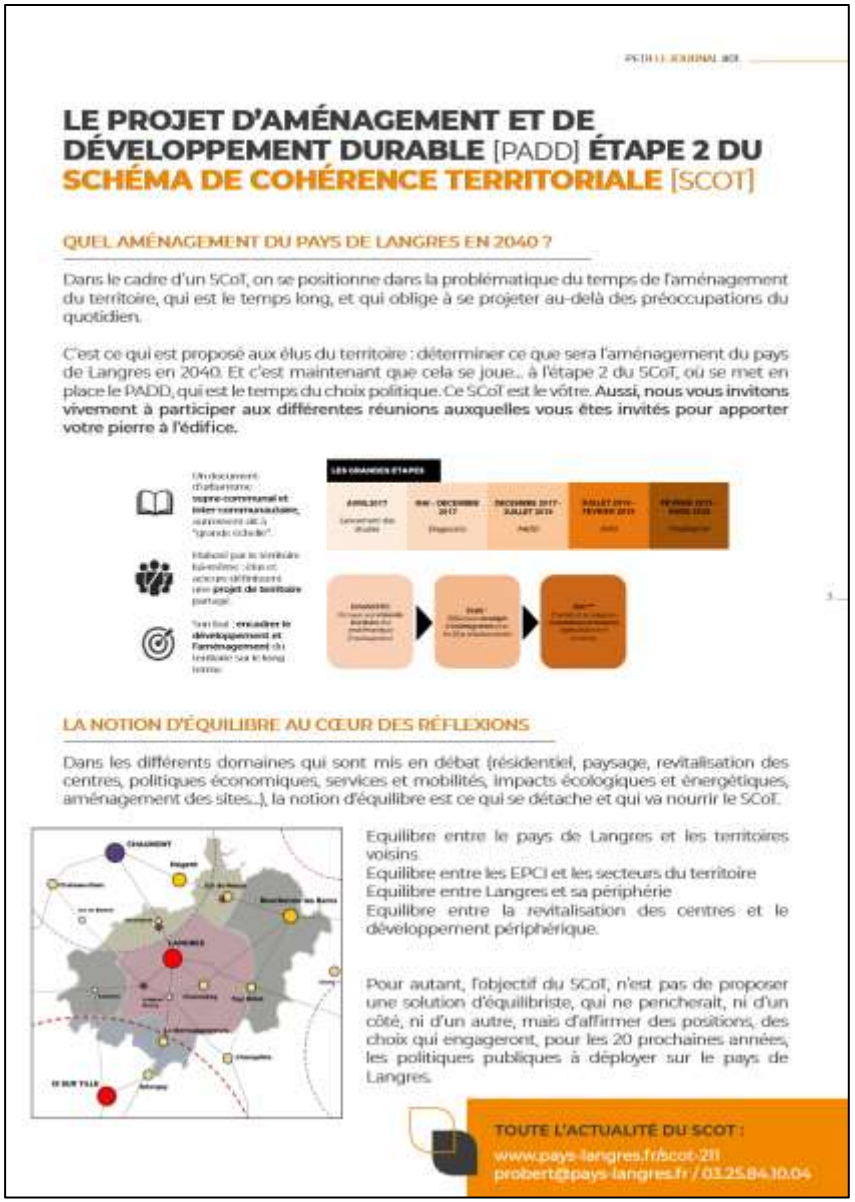
LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE [PADD] ÉTAPE 2 DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE [SCOT]

QUEL AMÉNAGEMENT DU PAYS DE LANGRES EN 2040 ?

Dans le cadre d'un SCoT, on se positionne dans la problématique du temps de l'aménagement du territoire, qui est le temps long, et qui oblige à se projeter au-delà des préoccupations du quotidien.

C'est ce qui est proposé aux élus du territoire : déterminer ce que sera l'aménagement du pays de Langres en 2040. Et c'est maintenant que cela se joue... à l'étape 2 du SCoT, où se met en place le PADD, qui est le temps du choix politique. Ce SCoT est le vôtre. **Aussi, nous vous invitons vivement à participer aux différentes réunions auxquelles vous êtes invités pour apporter votre pierre à l'édifice.**

LA NOTION D'ÉQUILIBRE AU CŒUR DES RÉFLEXIONS

Dans les différents domaines qui sont mis en débat (résidentiel, paysage, revitalisation des centres, politiques économiques, services et mobilités, impacts écologiques et énergétiques, aménagement des sites...), la notion d'équilibre est ce qui se détache et qui va nourrir le SCoT.

Equilibre entre le pays de Langres et les territoires voisins
Equilibre entre les EPCI et les secteurs du territoire
Equilibre entre Langres et sa périphérie
Equilibre entre la revitalisation des centres et le développement périphérique.

Pour autant, l'objectif du SCoT, n'est pas de proposer une solution d'équilibriste, qui ne pencherait, ni d'un côté, ni d'un autre, mais d'affirmer des positions, des choix qui engageront, pour les 20 prochaines années, les politiques publiques à déployer sur le pays de Langres.

TOUTE L'ACTUALITÉ DU SCOT :
www.pays-langres.fr/scot-211
probert@pays-langres.fr / 03.25.84.10.04

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

8. EXPOSITION ITINERANTE AU SIEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

Des panneaux d'exposition relatifs aux différents volets du SCOT (diagnostic, projet) ont été réalisés et exposés dans différents lieux à destination du public.

Les panneaux d'information du SCOT ont successivement été affichés dans les Communautés de Communes aux dates suivantes :

- Du 20/06/2018 au 20/12/2018 à la Communauté de Communes Auberive, Vingeanne, Montsaugeonnais ;
- Du 10/01/2019 au 15/04/2019 à la mairie de Villegusien ;
- Du 6/03/2019 au 13/05/2019 à la mairie de Langres ;

Expositions des panneaux d'information SCOT (territoires CCAVM 2018 / CCGL 2019)

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

9. INFORMATIONS SUR LE SITE INTERNET DU PETR

Une section dédiée au projet de SCOT a été créée sur le site internet du PETR du Pays de Langres. Elle contient 7 sous-sections :

- Délibérations
- Formation Action
- Ateliers diagnostic
- Les documents du diagnostic
- Le PADD
- Le DOO
- La lettre du SCOT.

Ces rubriques ont permis d'annoncer les actualités et les temps forts du SCOT (annonce des différentes réunions à venir ; mise en ligne de documents de travail consultables ; publication des différents volets du SCOT validés par le Comité Syndical du PETR du Pays de Langres ; etc.).

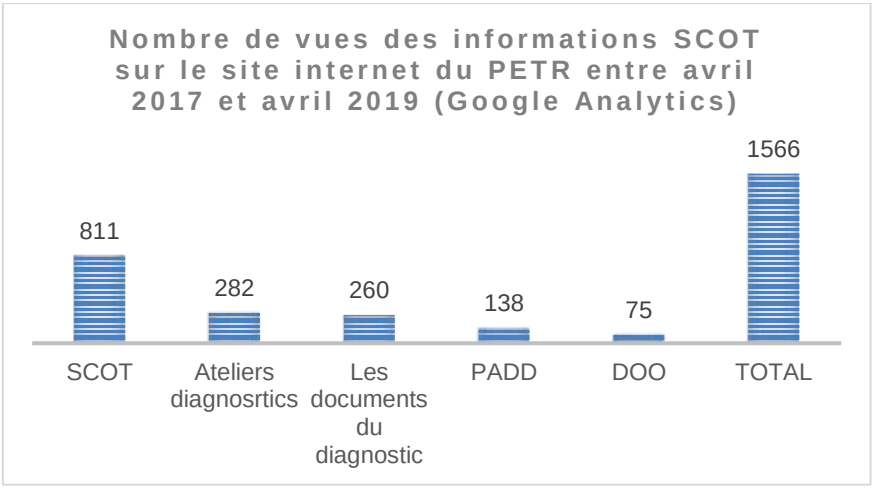

Extraits des rubriques SCOT du site internet du PETR du Pays de Langres

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

2. Concertation du public et des élus phase par phase

ETAPE 1 : LANCEMENT DE LA DEMARCHE SCOT

Les réunions suivantes ont été organisées entre avril et mai 2017 afin de lancer la démarche de SCOT. Celles-ci se sont révélées être essentielles pour garantir une bonne compréhension des attendus et permettre de sensibiliser le plus en amont possible les élus quant au projet.

Type	Date	Ordre du jour de la réunion
Commission SCOT	06/04/2017	Commission de lancement
Assemblée	04/05/2017	Assemblée Formation Action
Commission SCOT	17/05/2017	Plan de Communication

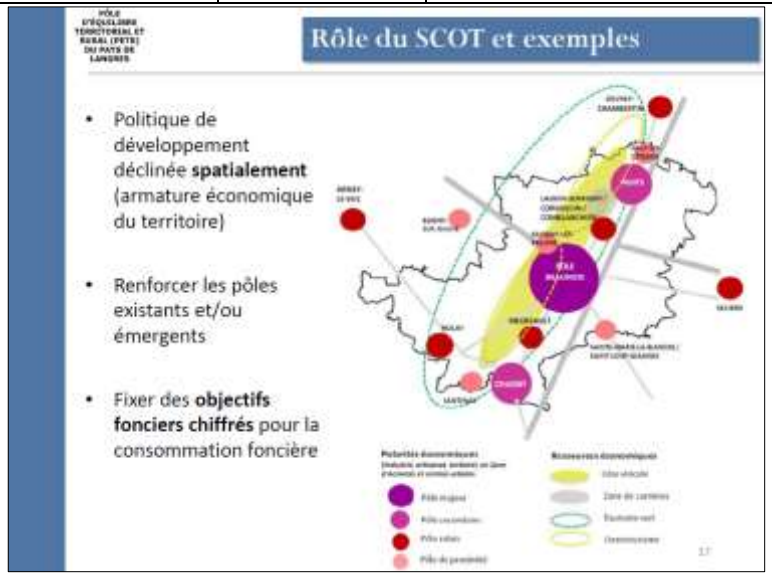

Extraits de support de présentation et de compte-rendu de réunion

Elaboration du SCOT du Pays de Langres

Assemblée de formation action du 04 mai 2017 – relevé de points

Dans le cadre du lancement de l'élaboration du SCOT du Pays de Langres, une réunion de concertation ouverte à l'ensemble des conseillers communautaire du territoire a été réalisée, afin d'informer les élus sur le fonctionnement d'un SCOT & sur les enjeux liés à l'élaboration du document.

Deux temps de travail ont été proposés :

- *Un temps de présentation en plénière pour présenter le fonctionnement d'un SCOT, l'intérêt de cet outil en milieu rural, et la méthode de travail envisagée avec les élus et les acteurs locaux.*
- *Un temps d'échanges dans des petits ateliers thématiques, afin d'échanger sur le rôle du SCOT et de répondre aux interrogations des élus. Les ateliers suivants ont été proposés :*
  - *Le développement économique dans le SCOT*
  - *L'habitat et l'aménagement des bourgs*
  - *L'accessibilité aux services et la mobilité*
  - *La valorisation et la préservation de l'environnement dans le SCOT*

Les principales remarques évoquées par les participants sont listées ci-dessous. Elles seront prises en compte dans l'élaboration du diagnostic, et pourront nourrir les échanges des ateliers thématiques programmés en juin.

Introduction générale : les points à retenir / creuser en atelier

- Le SCOT doit intégrer des propositions sur le positionnement régional. Le territoire a besoin d'être reconnu dans ses spécificités, à plus de 400 km de la capitale régionale.
- Les liens avec la Bourgogne Franche Comté gagneront à être valorisés dans le projet de territoire, en particulier les liens avec Dijon et le pôle métropolitain Dijon – Besançon. Des partenariats existent déjà avec la métropole dijonnaise, notamment sur la santé.
- Les démarches de création du Parc National à l'Ouest, et du PNR à l'Est, devront être intégrées dans la réflexion d'aménagement du territoire.
- L'attractivité touristique du territoire vis-à-vis de la métropole dijonnaise gagnera à être valorisée dans le projet.
- Le territoire présente une situation particulière vis-à-vis de la ressource en eau (château d'eau de la France), à préserver et mettre en valeur.

Ateliers « Services & Mobilité » : les points à retenir / creuser en atelier

- Le diagnostic gagnera à intégrer une réflexion sur les personnes en situation de faible mobilité. Cela concerne les personnes âgées, mais également les jeunes qui n'ont pas le permis de conduire. La voiture est le principal outil de déplacement, et les ménages qui n'ont pas de voiture ou pas le permis sont rapidement en situation d'isolement. Le manque de mobilité génère des difficultés d'accès à l'emploi, et des outils d'accompagnement des publics en situation de faible mobilité méritent d'être développés.

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

ETAPE 2 : DIAGNOSTIC

Les réunions suivantes ont été organisées entre juin 2017 et janvier 2018 pour préciser le diagnostic de territoire et les enjeux d'aménagement et de développement. Des réunions ont permis de mobiliser les élus par secteurs afin d'approfondir certaines thématiques, mais aussi de conforter la concertation avec les élus.

Type	Date	Ordre du jour de la réunion
Atelier	22/06/2017	Atelier Développement économique et commercial
Atelier	22/06/2017	Atelier Habitat et Aménagement des bourgs
Atelier	23/06/2017	Atelier Services et mobilités
Atelier	26/06/2017	Atelier environnement et paysage
Commission SCOT	10/07/2017	Présentation points clés du diagnostic
Réunion territoriale	18/09/2017	Présentation points clés du diagnostic - CCAVM
Réunion territoriale	03/10/2017	Présentation points clés du diagnostic - CCGL
Réunion territoriale	12/10/2017	Présentation points clés du diagnostic - CCPCVARBB
Commission SCOT	16/10/2017	Présentation diagnostic
Réunion PPA	20/11/2017	Présentation diagnostic
Conférence des maires	27/11/2017	Présentation démarche SCOT et points clés du diagnostic
Réunion publique	04/01/12018	Présentation démarche SCOT et diagnostic

Extraits de support de présentation

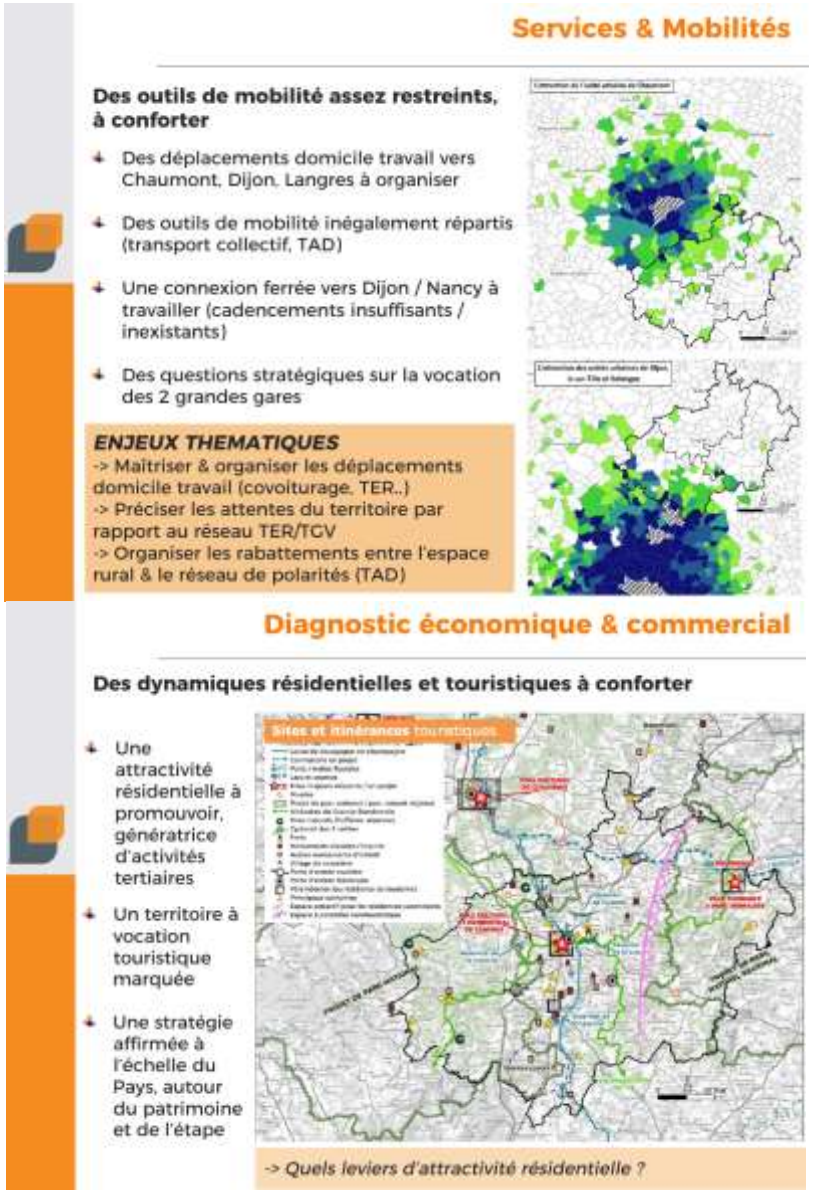

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

Photos prises lors de réunions territoriales (2017) et extrait de compte-rendu réunion PPA (2017)

ÉLABORATION DU SCOT DU PAYS DE LANGRES

Relevé de points - Réunion PPA du 20 novembre 2017

- La représentante du syndicat des transports du Pays de Langres (SMPTL) précise que les services de transport en commun s'étofferont à partir de 2018, le secteur de Bourbonne-les-Bains intégrant le syndicat avec l'amélioration du niveau de service en direction de Langres et de Saint-Geosmes.
- Les représentants de la DDT soulignent la qualité de synthèse de la présentation, et relèvent quelques manques dans le rapport de présentation rédigé : une rapide analyse agricole, l'analyse fine de la consommation d'espace, l'intégration des dynamiques commerciales et les problématiques de mobilité correspondantes. Par ailleurs, une analyse du Schéma Départemental d'Accessibilité pourrait compléter le volet déplacement.
- La représentante de la CCI demande si le SCoT contiendra un schéma d'aménagement artisanal et commercial. Bien qu'absent du marché actuel, ce travail pourrait effectivement compléter le travail réalisé à travers le document d'urbanisme.
- L'inéligibilité de Bourbonne-les-Bains au programme régional de revitalisation pourrait n'être dû qu'à une inadaptation des critères de l'INSEE. Les représentants du SCOT Vesoul Val de Saône précisent qu'ils ont eux-mêmes pu identifier les bourgs-centres qu'ils souhaitaient accompagner, grâce à une rapide étude socioéconomique et démographique, tous ayant été retenus par la Région.
- Selon Véronique MENETRIER, la notion d'attractivité du territoire, mise en évidence dans la partie « tourisme » du diagnostic, mériterait d'être élargie au domaine commercial (voir étude de la CCI réalisée en 2012). M. Charles CUENE, confirme que le développement du tourisme est une réelle volonté des élus, avec de réels leviers d'actions dans ce domaine.
- D'autre part, les données relatives à l'économie présentielle vis-à-vis des personnes âgées mériteraient d'être approfondies selon Mme MENETRIER. M. CUENE rappelle souligne l'absence d'une ville de masse critique suffisante pour le développement de ce type de services.
- Mme Véronique MENETRIER de la DDT 52 indique qu'il serait intéressant d'élargir le pas de temps de l'analyse à la période 1999-2013 afin d'avoir plus de recul sur les tendances observées. La crise économique de 2008 a en effet eu des conséquences socioéconomiques importantes.
- Mme Véronique MENETRIER s'interroge sur le retour de personnes âgées sur le territoire, et les besoins correspondants.
- La question de la marge de progression de l'aménagement numérique est soulevée par la DDT, en particulier concernant les usages qui en sont fait (télétravail notamment). Il serait intéressant de définir des zones prioritaires de raccordement. Toutefois, les élus locaux rappellent que le territoire lui-même n'a pas forcément les moyens de concrétiser ce raccordement, qui fait appel à une intervention des collectivités d'échelle supérieure et de l'État.
- La DDT52 transmettra des éléments complémentaires relatifs à la sécurité routière.
- La DDT52 souligne le besoin de faire des renvois au sein des rapports écrits pour faire le lien entre les parties du diagnostic : transports/économie, risques/environnement/transports, etc.).
- Concernant la gestion des déchets, Mme Véronique MENETRIER souhaiterait également plus de précisions au sein du diagnostic. Les élus relativisent en soulignant la difficulté d'obtenir des informations quant à la gestion des déchets. La présence de nombreuses déchetteries fixes et mobiles sur le territoire permet un maillage complet du territoire, mais l'ONF constate un nombre important de déchetteries sauvages aux abords des forêts, probablement dues à des artisans souhaitant contourner les coûts de traitement qui leurs sont imposés.

1

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

ETAPE 3 : PADD

Les réunions suivantes ont été organisées entre janvier et octobre 2018 concernant l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Ces temps de réunions ont été nombreux et ont pris des formes variées : ateliers de travail thématique, rencontres avec les EPCI, réunions de pilotage et d'arbitrage, réunions publiques, réunions PPA, …

Type	Date	Ordre du jour de la réunion
Assemblée	17/01/2018	Assemblée PADD
Atelier	22/02/2018	Atelier PADD Services et mobilités
Atelier	22/02/2018	Atelier PADD Habitat
Atelier	22/02/2018	Atelier PADD Développement économique
Atelier	26/02/2018	Atelier PADD Paysages
Atelier	26/02/2018	Atelier PADD Environnement
Commission SCOT	27/03/2018	Synthèse ateliers PADD
Réunion publique	05/04/2018	Soirée débat Cadre de vie et Paysages
Réunion publique	10/04/2018	Soirée débat Accueil des activité économiques
Réunion publique	16/04/2018	Soirée débat Armature territoriale, logements et revitalisation
Commission SCOT	15/05/2018	Présentation projet de PADD
Bureau	22/05/2018	Présentation projet de PADD
Réunion territoriale CC Auberive Vingeanne Montsaugeonnais	24/04/2018	Présentation projet de PADD
Réunion territoriale CC Grand Langres	30/05/2018	Présentation projet de PADD
Réunion territoriale CC des Savoir Faire	24/05/2018	Présentation projet de PADD
Réunion PPA	17/07/2018	Présentation projet de PADD
Commission SCOT	30/08/2018	Présentation modifications projet de PADD
CDPENAF	16/10/2018	Présentation projet de PADD
Commission SCOT	08/10/2018	Débat d'Orientation du PADD
Comité syndical	25/02/2019	Débat d'Orientation du PADD ajusté (SRADDET)

Extrait de support de présentation – Ateliers thématiques février 2018

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

Savoir-Faire

CONVOCATION AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVOIR-FAIRE

Qui aura lieu le jeudi 24 mai à 20 heures

A la salle de convivialité de Corgirnon

Rappel :
Dans les communautés de communes, seules les communes qui ne disposent que d'un conseiller titulaire disposent d'un **conseiller suppléant** *(article L.5211-6 du CGCT). Celui-ci peut participer avec voix délibérative aux réunions du conseil communautaire en cas d'absence du conseiller titulaire* **dès lors que ce dernier en a avisé le président.**
Aucun délai n'est imposé par la loi quant à l'obligation « d'aviser » le président. Il suffit que l'information intervienne avant la séance et que le suppléant soit physiquement présent à la table des délibérations.
Le conseiller communautaire peut également choisir de ne pas se faire représenter par son suppléant mais donner procuration à un autre conseiller **titulaire** *issu d'une autre commune. Pour les communes disposant de plus d'un conseiller communautaire, en cas d'absence d'un ou plusieurs conseillers titulaires, seul le dispositif relatif aux* **procurations** *s'applique.*
Ainsi, un conseiller communautaire titulaire empêché d'assister à une séance peut donner à un conseiller communautaire titulaire de son choix, le pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller ne peut porter qu'un seul pouvoir. Le pouvoir est toujours révocable.
Le quorum ne prend en compte que les personnes physiquement présentes (cas des suppléants et non des procurations).

Ordre du jour :

AMENAGEMENT DE L'ESPACE

Présentation du PADD du SCOT par le bureau d'études URBICAN, porté par le PETR du pays de Langres

GEMAPI / ASSAINISSEMENT/ENVIRONNEMENT

1. **Election de délégué au SMICTOM de la région de Langres**
Suite au décès de M. Borgomano, délégué syndical titulaire représentant la Communauté de Communes des Savoir-Faire au sein du SMICTOM, il convient de désigner un nouveau délégué.

2. **Convention d'épandage des boues de la commune de Fayl Billot**
Dans le cadre du suivi agronomique de la gestion de l'unité de traitement de Fayl Billot, le suivi et diverses analyses sont obligatoires.
La chambre d'agriculture de la Haute Marne, compétente en la matière, propose ces prestations par convention qu'il est proposé d'approuver.

3. **Convention d'épandage des boues de la commune de Bourbonne les Bains**
Dans le cadre du suivi agronomique de la gestion de l'unité de traitement de Bourbonne les Bains, le suivi et diverses analyses sont obligatoires.
La chambre d'agriculture de la Haute Marne, compétente en la matière, propose ces prestations par convention.

Extrait de convocation –Photos réunions 2018

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

ETAPE 4 : DOO

Les réunions relatives à l'élaboration du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) ont été organisées entre octobre 2018 et avril 2019.

Les réunions de cette phase d'élaboration du SCOT ont également été nombreuses et leurs objectifs ont été divers : ateliers de travail pour définir les orientations et les objectifs, réunions d'arbitrage, réunions de présentation du projet de DOO, réunions de pilotage et de validation, réunions publiques, présentation aux partenaires publics associés, etc.

Type	Date	Ordre du jour de la réunion
Atelier	18/10/2018	Atelier DOO Aménagement économique
Atelier	18/10/2018	Atelier DOO Économies rurales
Atelier	11/10/2018	Atelier DOO Environnement
Atelier	11/10/2018	Atelier DOO Paysages
Atelier	08/11/2018	Atelier DOO Revitalisation
Atelier	08/11/2018	Atelier DOO Habitat
Commission SCOT	22/11/2018	Synthèse des ateliers DOO
Réunion territoriale	31/01/2019	Présentation des grands axes du projet de DOO – CC Auberive Vingeanne Montsaugeonnais
Commission SCOT	07/02/2019	Arbitrages orientations et objectifs DOO
Réunion PPA	05/03/2019	Présentation des grands axes du projet de DOO
Réunion territoriale	02/04/2019	Présentation des grands axes du projet de DOO – CC Grand Langres
Réunion territoriale	04/04/2019 23/05/2019	Présentation des grands axes du projet de DOO – CC des Savoir Faire
Réunion publique	10/04/2019	Présentation des grands axes du projet de DOO
Commission SCOT	17/04/2019	Arbitrages Orientations et Objectifs DOO

Extrait de support de présentation (ateliers thématiques 2018

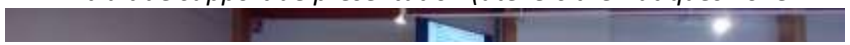

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

P.E.T.R. du PAYS de LANGRES

Langres, le 5 mars 2019

Elaboration du SCOT du Pays de Langres

Réunion des Personnes Publiques Associées
5 mars 2019 – Langres – Maison des Services

Ordre du jour : avis des PPA sur le Document d'Orientation et d'Objectifs

Dominique THIEBAUD remercie les personnes présentes et précise que l'arrêt du SCOT est prévu le 1er juillet par le Comité Syndical du PETR du Pays de Langres. Le DOO doit ainsi être validé d'ici fin avril, dernier délais. Il informe que Voies Navigables de France, excusé pour la présente réunion, a formulé un avis écrit sur la version de travail du DOO.

La présentation du DOO appelle les questions et remarques suivantes

Est-ce que l'AVAP ou les projets d'AVAP sont intégrées dans le document ? Réponse : Oui, celle de Langres est active, celle de Montsaugeon en projet.
Réponse : cela sera pris en compte.

Il est proposé de formuler une recommandation sur l'intégration paysagère des unités de méthanisation et toute forme d'énergie renouvelable. Il faut pour cela faire référence au document transmis par DDT – « Référentiel des Paysages » de la Haute Marne.

Observations à prendre en compte :

- prescription 5 : il est opportun d'élargir l'écriture au-delà du champ environnemental et ne pas se limiter aux paysages ;
- prescription 9, remplacer SDAP par UDAP ;
- prescription 10, de remplacer 2002-2035par 2020-2035 ;
- page7, en référence à la région franche comté, y ajouter « Bourgogne » ;
- Les recommandations 22 et 24 resteront au stade des recommandations, pas vocation à passer en prescriptions ;
- Référence aux « Maisons du Parc National dans le document : formuler au singulier ;
- Enlever la référence à la pesée embarquée au 3.9 (rappel PADD).

La prescription 26 (cadre du SRADDET) suppose d'avoir des indicateurs sur l'imperméabilisation. La région est en cours de réflexion sur ce sujet. La plateforme régionale d'analyse du foncier permettra peut-être de progresser sur le sujet.

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LANGRES
215 av. du 21ème Régiment d'Infanterie - BP 20043 - 52205 LANGRES 03 25 84 19 05 www.pays-langres.fr

Extraits de support de présentation et de compte-rendu réunion PPA relatifs au DOO (2018-2019)

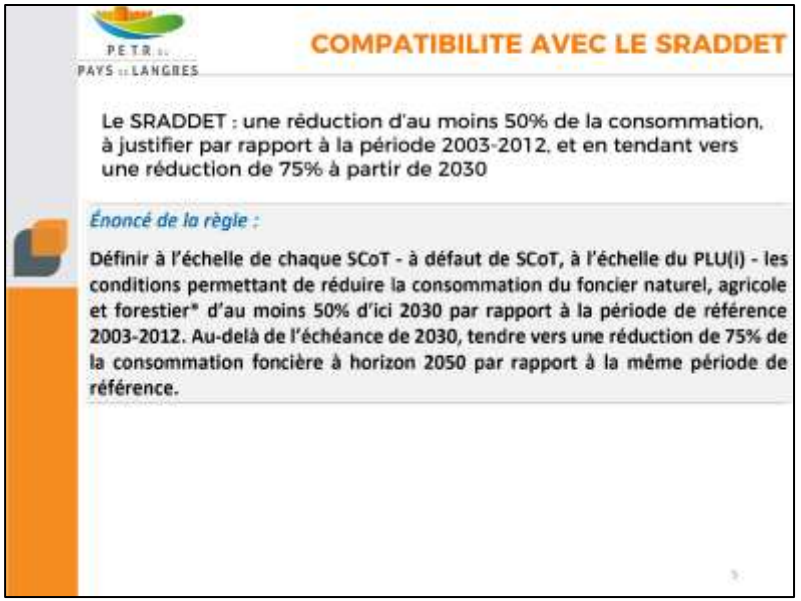

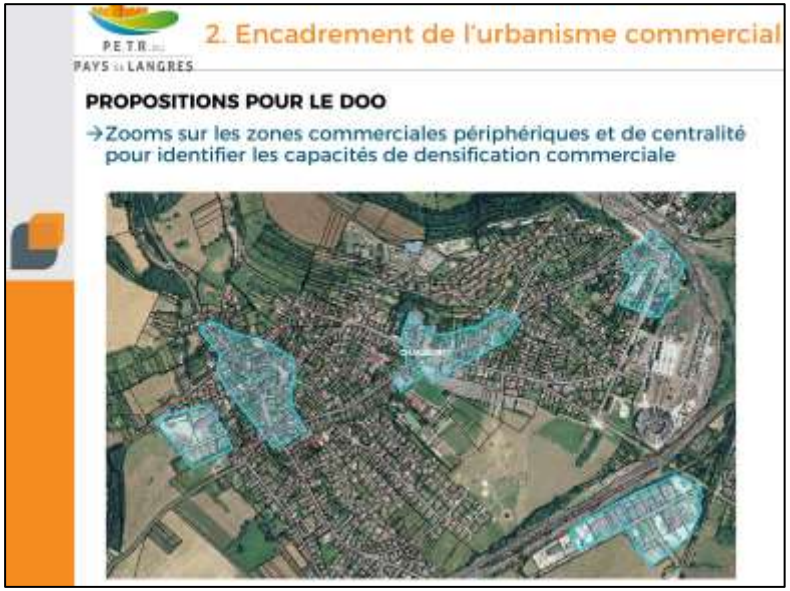

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

3. Principaux apports de la concertation du public

LA CONCERTATION DU PUBLIC : RAPPEL DES MODALITES

Comme cela est précisé dans la présentation étape par étape ci-avant, la concertation du « grand public » a fait l'objet d'un travail dédié, avec en particulier :

- La tenue de 7 réunions publiques à chaque grande étape de l'élaboration du SCOT, annoncées par voie de presse et au travers de campagnes de communication (site internet, réseaux sociaux, affichages) ;
- La publication de 3 bulletins d'information pour les élus (Lettres du SCOT) et des pages dédiées dans les bulletins intercommunaux ;
- La parution régulière d'articles de presse pour informer les habitants de la démarche et de la tenue des réunions de travail ;
- L'alimentation du site internet du Pays de Langres avec notamment des informations sur le SCOT et l'avancement de son élaboration, des documents de travail à consulter et à télécharger ;
- L'organisation d'une exposition évolutive et itinérante pour présenter la démarche de SCOT, le diagnostic, le PADD et le DOO au fur et à mesure de l'élaboration du document.

REMARQUES ISSUES DES REUNIONS PUBLIQUES

Les réunions publiques ont permis de recenser des questionnements, ou des remarques qui ont alimenté le projet de SCOT dans son élaboration. Les principaux questionnements et remarques issues des réunions publiques sont résumés ci-dessous :

REMARQUE	PRISE EN COMPTE DANS LE SCOT (POUR INFORMATION)
Réunion publique 04/01/2018 – Phase diagnostic	
Les participants ont fait remarquer qu'il sera important d'effectuer un travail avec les SCOT voisins pour harmoniser les objectifs et ne pas centrer la réflexion uniquement sur le territoire du Pays de Langres	La démarche interSCOT a été mise en œuvre et a pris la forme de réunions interSCOT et de consultations lors des réunions PPA, au fil de l'élaboration du SCOT. Le PADD et le DOO contiennent chacun un chapitre concernant le positionnement interrégional du territoire.
Un participant s'interroge sur l'articulation entre le SCOT et les PLUi.	Les PLUi devront être compatibles avec les orientations et les objectifs du SCOT à partir de son approbation et du commencement de son caractère exécutoire.
Les participants ont évoqué l'intérêt de prendre en compte les enjeux de d'amélioration de la captation de la valeur ajoutée des productions agricoles et forestières sur le territoire.	Le SCOT prend en compte ces enjeux et développe des objectifs en faveur de l'amélioration de la captation de la valeur ajoutée sur le territoire. Il s'agit notamment de favoriser le développement de l'économie circulaire, en facilitant l'implantation de bâtiments de transformation des productions agricoles, de vente locale, etc. Il

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

	recommande en outre l'emploi de bois local dans les constructions.
Un participant a attiré l'attention sur les dégâts paysagers infligés au plateau de Langres par les pratiques agricoles : destruction des haies, retournement des prairies, simplification des paysages, etc.	Le SCOT définit des objectifs de préservation des paysages forgeant l'identité territoriale du Pays de Langres et d'accompagnement des pratiques agricoles pour limiter leur impact sur l'environnement et les paysages.
Soirée-débat 05/04/2018 – Phase PADD	
Les participant ont remarqué que les objectifs de production de logements semblent peu ambitieux au sein du périmètre du Parc National, notamment en matière de réhabilitation. Le secteur connait un fort potentiel pour l'hébergement touristique et la création de résidences secondaires.	Le SCOT établit des objectifs renforcés de production de logements par réhabilitation du bâti ancien dans le secteur du Parc National de Forêts, pour répondre à cet enjeu.
Un participant a souligné que le SCOT pourrait mettre en valeur la situation du territoire en tête de 3 bassins versants hydrologiques.	Le SCOT se base sur ce constat pour développer plusieurs orientations et objectifs : protection de la ressource en eau, mise en valeur des lacs et des paysages, protection et mise en valeur du cadre environnemental, etc.
Les participants ont fait remarquer qu'il serait intéressant de faire le lien dans le SCOT avec le projet de revitalisation de la ville de Langres.	Le SCOT définit une politique de revitalisation des centralités et de renforcement de l'armature urbaine. Le SCOT vise à accompagner le projet de revitalisation de la ville de Langres au travers de différents objectifs : production de logements, équilibre commercial, etc.
Un habitant s'est interrogé sur l'articulation entre le SCOT et le Schéma Régional Éolien	Le SRE a son propre rôle, en définissant notamment des zones d'implantation préférentielles. Le SCOT doit y être compatible mais ne peut règlementairement imposer des secteurs d'implantation des parcs éoliens.
Un habitant a évoqué le fait que le tourisme est l'une des forces du territoire, à mettre en valeur dans le SCOT.	Le SCOT soulève également cet enjeu de valorisation et de développement de l'économie touristique du territoire. Il définit des objectifs d'accompagnement de l'économie touristique mais également de protection des paysages et de l'environnement, et de revitalisation, pour renforcer l'attractivité touristique du territoire.
Soirée-débat 10/04/2018 – Phase PADD	
Les participants ont souligné qu'il fallait insister sur le lien entre développement économique et outils de mobilité.	Le PADD et le DOO contiennent un chapitre relatif au positionnement régional du territoire qui définit des objectifs d'amélioration des mobilités avec les territoires voisins, notamment en faveur des déplacements domicile-travail, de l'accès à la formation, etc.
Un habitant a souligné qu'il serait pertinent de mentionner d'autres énergies renouvelables que l'éolien dans le SCOT.	Le PADD et le DOO réaffirment des principes de développement et de diversification des équipements de production d'énergie renouvelable sur le territoire, en complément de l'éolien : photovoltaïque, méthanisation, etc.
Les participants ont évoqué l'enjeu d'équilibre entre grandes et moyennes surfaces commerciales de périphérie et les commerces de centralités urbaines et villageoises. Il évoque notamment le projet de création de galeries commerciales sur Saints-Geosmes qui pourraient concurrencer les petites cellules commerciales du centre de Langres.	Le SCOT définit des objectifs d'équilibre entre zones commerciales périphériques et centralités commerciales. Il régule à ce titre l'implantation des commerces selon leur surface de vente pour éviter de mettre en difficulté les commerces de centralités, en particulier à Langres et dans les bourgs.

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

Soirée-débat 16/04/2018 – Phase PADD	
Un participant a souligné le rôle de la gare de Merrey dans les déplacements ferrés, notamment du point de vue des étudiants se rendant au niveau du pôle universitaire de Nancy.	Le SCOT tient compte de la présence de cette halte ferroviaire située au nord du territoire dans ses différents objectifs.
Les participants ont souligné qu'il faudrait faire mention dans le SCOT de certains itinéraires touristiques à valoriser : voie verte entre Langres et Brennes, voie verte du canal, etc.	Le SCOT prend en compte ces différents itinéraires dans les orientations issues du PADD et du DOO en matière de tourisme.
Un habitant s'est interrogé sur l'ambition affichée de réouverture de la halte ferroviaire de Vaux-sous-Aubigny. Le SCOT a-t-il le pouvoir d'intervenir dans ce domaine ?	Le SCOT affiche des ambitions et des objectifs d'aménagement qualitatif des abords des gares et d'amélioration de leur accessibilité multimodale. Il a également pour objectif la densification des quartiers de gares pour favoriser l'utilisation des transports ferrés. Toutefois, le SCOT n'a pas le pouvoir réglementaire d'engager la réouverture effective de la halte ferroviaire.
Réunion publique 03/04/2019 – Phase DOO	
Les participants ont précisé qu'il est important de mettre l'accent sur la rénovation du bâti existant au regard des enjeux de revitalisation des centralités.	Le SCOT fixe des objectifs ambitieux de reconquête des logements vacants, via des objectifs minimums de réhabilitation du parc bâti existant. Ces objectifs représentent notamment un nombre moyen de réhabilitations annuel supérieur à celui observé les années précédant l'élaboration du SCOT.
Un habitant a demandé si l'ABF donnait son avis sur les OAP mises en place au travers des PLUi, et si les OAP devaient être compatibles avec les préconisations du SCOT en matière d'intégration urbaine et paysagère.	L'ABF constitue une Personne Publique Associée consultée lors des différentes phases d'élaboration des documents d'urbanisme, en particulier du SCOT et du PLU(i). Il a donc le moyen de valider les principes retenus dans ces OAP à différents niveaux.
Réunion publique 10/04/2019 – Phase DOO	
Les participants se sont interrogés sur les possibilités de développement des petites zones artisanales, au regard des objectifs fonciers à vocation économique proposés dans le DOO.	Le DOO permet le développement des petites zones artisanales diffuses sur le territoire, dans le respect des volumes fonciers attribués par EPCI et sans dépasser 3 ha, hors zone stratégique ciblée dans le document.
Un participant a souligné l'enjeu d'accompagnement des pratiques agricoles sans toutefois bloquer le développement des exploitations et pénaliser les activités agricoles.	Le SCOT détermine les conditions d'un bon fonctionnement des activités agricoles (déplacements protection des espaces agricoles, etc.). Il définit aussi des objectifs de préservation des paysages et de l'environnement, en permettant une certaine souplesse au moment de la traduction règlementaire des objectifs du DOO dans les PLU(i), afin de prendre en compte les réalités locales et ne pas contraindre les exploitations.
Réunion publique 17/04/2019 – Phase DOO	
Un participant s'est interrogé sur la capacité des volumes fonciers autorisés par le SCOT à répondre aux besoins d'accueil des entreprises à l'horizon 2035.	Le SCOT a déterminé les volumes fonciers au regard des tendances d'accueil des activités économiques observées sur les 10 années précédant l'élaboration du document. D'autre part, ces volumes doivent répondre aux objectifs de réduction de la consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers fixés par le code de l'urbanisme et par le SRADDET de la région Grand Est. L'outil « déclaration de projet » permettrait de mettre en conformité le SCOT en cas de projet

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

	d'implantation d'une activité économique d'envergure.
Les participants ont souligné le phénomène de concurrence entre la construction neuve et la production de logements par réhabilitation dans les bourgs-centres, qui tendent à dévitaliser les centralités.	Le SCOT fixe des objectifs de recentrage de la production de logements sur Langres et les bourgs ruraux pour limiter la perte d'habitants dans les polarités de services et d'équipements. Il fixe également des objectifs minimums de rénovation et des plafonds de constructions neuves à ne pas dépasser pour limiter ce phénomène de concurrence. Enfin, il établit des principes de renforcement des centralités lors de la production de logements, et de lutte contre l'étalement urbain, qui vont dans le sens des objectifs de revitalisation des centralités.
Un habitant a évoqué un défaut d'offre locative à Bourbonne-les-Bains, pénalisante pour l'accueil des populations résidentielles et touristiques (en lien avec l'activité thermale).	Le SCOT fixe des objectifs renforcés de diversification de l'offre de logements dans les polarités de l'armature urbaine. Il est par ailleurs recommandé, à Bourbonne-les-Bains, de renforcer l'offre locative.
Un participant a demandé l'extension du périmètre de la zone commerciale périphérique de Fayl-Billot pour y intégrer des parcelles pouvant accepter un développement proportionné de la zone.	Le SCOT a pris en compte cette remarque et redéfini la localisation préférentielle concernée en fonction de la demande exprimée.

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

REMARQUES ISSUES DU REGISTRE DE CONCERTATION

Aucune remarque n'est recensée dans le registre de concertation mis à disposition par le PETR du Pays de Langres.

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021

P.E.T.R. DU PAYS DE LANGRES

PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DE LANGRES
215 av. du 21ème Régiment d'Infanterie - BP 20042 - 52205 LANGRES 03 25 84 10 00 www.pays-langres.fr

Réception au contrôle de légalité le 22/10/2021 à 11h40
Réference de l'AR : 052-200060754-20210928-2021_072_Appr-DE
Affiché le 22/10/2021 - Certifié exécutoire le 22/10/2021